

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2007

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Chantal COUSSOT
Mme Josiane SABOURIN
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Denis GUILLOT
Mr Pierre JUBIEN
Mr Emmanuel MONTAZEAU
Mr Gérard POUVREAU

Absents excusés :

Mme Suzette SACRÉ (pouvoir donné à Mr Denis GUILLOT)
Mr Paul CHAGNEAU (Pouvoir donné à Mr Pierre JUBIEN)

Approbation du compte rendu du 19 février 2007 :

Contrairement à l'article paru dans le journal, un conseiller indique qu'aucune décision officielle n'a été prise concernant la dénomination du parking du port de Courdault. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Le conseil municipal accepte le compte rendu de la réunion de conseil du 19 février 2007.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nathalie BARATON est nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte administratif 2006 :

Mr le maire donne lecture du compte administratif 2006, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	:	261 799.57 €
Recettes	:	377 244.36 €
Excédent	:	115 444.79 €

Investissement :

Dépenses	:	799 914.61 €
Recettes	:	723 139.88 €
Excédent d'invest.	:	-76 774.73 €

Restes à réaliser

74 769.00 €
66 030.00 €
- 8 739.00 €

Total

874 683.61 €
789 169.88 €
-85 513.73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Votants : 10
Exprimés : 6
Oui : 6
Non : /
Abstentions : 4

Le compte administratif 2006 est approuvé.

2 – Vote du compte de gestion 2006 :

Mr le maire propose de voter le compte de gestion 2006 du receveur municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non : /
Abstentions : /

Le compte de gestion 2006 est approuvé.

3 – Affectation du résultat 2006 :

Mr le maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonct. 2006	295 893.59 €	Solde d'exécution d'invest 2006	-76 774.73 €
Résultat antérieur reporté	81 350.77 €	Solde des restes à réaliser 2006	-8 739.00 €
Résultat à affecter	115 444.79 €	→ Besoin de financement	85 513.73 €
Report en fonctionnement	29 931.06 €		

Votants : 11
Exprimés : 7
Oui : 7
Non : /
Abstentions : 4

Le conseil municipal décide d'affecter en report de fonctionnement la somme de 29 931.06 €

4 – vote des taux d'imposition des trois taxes pour 2007 :

Mr le maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour 2007.

Taux d'imposition 2006

TH	16.81
TFB	18.19
TFNB	70.06

Mr le maire propose, en accord avec la commission des finances, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2007.

Le produit fiscal attendu pour 2007 est de 98 152 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11

Les taux d'imposition restent inchangés pour 2007.

5 – Vote des subventions 2007 :

Mr le maire fait part des demandes de subventions qu'il a reçues et propose de voter le montant des participations de fonctionnement aux organismes privés.

	Subventions 2006	Subventions 2007	
		Proposition	vote
ADMR	234,00 €	235,00 €	235,00 €
AFN	31,00 €	35,00 €	35,00 €
POMPIERS	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BASKET	31,00 €	40,00 €	35,00 €
TENNIS DE TABLE	31,00 €	40,00 €	35,00 €
ECOLE (sorties)	690,00 €	645,00 €	645,00 €
FOOTBALL	229,00 €	240,00 €	240,00 €
COLLÈGE PRIVÉ	77,00 €	85,00 €	85,00 €
COLLÈGE PUBLIC	77,00 €	85,00 €	85,00 €
SOCIETE CHASSE	77,00 €	85,00 €	85,00 €
SOCIETE PÊCHE	77,00 €	85,00 €	85,00 €
CLUB DE TENNIS		70,00 €	70,00 €
COUP DE POUCE		155,00 €	155,00 €
AMICALE LAÏQUE (course départementale)		100,00 €	100,00 €
divers	346,00 €		
TOTAL	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11

6 – Vote du budget primitif 2007 :

Mr Pierre JUBIEN, responsable des finances, donne lecture du projet de budget 2007 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 321 046.00 €

Recettes : 321 046.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 548 294.00 €

Recettes : 548 294.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré procède au vote :

Votants : 11

Exprimés : 9

Oui : 7

Non : 2

Abstentions : 2

Le budget primitif 2007 est adopté.

7 – Amortissement des frais relatifs aux travaux d'éclairage et effacement de réseaux :

Mr le maire indique que depuis 2006, les subventions d'équipement versées sont considérées comme des immobilisations incorporelles et de fait inscrites directement en section d'investissement au chapitre 204 créée à cet effet. L'amortissement des subventions devient obligatoire et la durée maximale est fonction de la nature du bénéficiaire, soit respectivement 5 ans pour un tiers privé et 15 ans pour un tiers public.

Mr le maire propose de retenir la durée maximale de 5 ans pour amortir les subventions versées au SYDEV dans le cadre des travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité que les amortissements du SYDEV se fassent sur 5 ans.

8 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :

Mr le maire expose que le Conseil Général de la Vendée a élaboré un projet de création d'une piste cyclable entre le Marais Poitevin et le Haut Bocage, reliant Maillezais et Réaumur. Ce tracé prolonge la piste existante sur le canton de Maillezais et concerne 10 nouvelles communes du territoire de la Communauté de Communes : Benet, Bouillé-Courdault, Faymoreau, Liez, Maillezais, Nieul sur l'Autise, Oulmes, Puy de Serre, St Hilaire des Loges et Xanton-Chassenon.

Le Coût des travaux est estimé à 2 297 090 €, financé à 60% par le Conseil Général, maître d'ouvrage de l'opération et 20% la Région des Pays de Loire.

Faute de fonds européens, qui avaient permis de compléter le financement de la première tranche, le Conseil Général a sollicité les communes concernées par le tracé, soit pour un montant prévisionnel total de 78 030 €. Plusieurs communes ont fait part de leur incapacité à pouvoir assumer financièrement cette charge. Le Conseil Général s'est donc tourné vers la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Le Conseil de Communauté, réuni le 26 février 2007, a donné un accord de principe à la participation de la Communauté de Communes à ce projet. Elle nécessite en outre que la Communauté de Communes modifie ses statuts et intègre à l'article 2-3B des statuts du 2 mai 2006 la compétence suivante :

« **Participation à la création des pistes cyclables départementales** ».

Le Conseil de Communauté a approuvé la modification statutaire proposée et Monsieur le Président vient de lui notifier sa délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Votants : 11
Exprimés : 8
Oui : 7
Non : 1
Abstentions : 3

La modification statutaire est approuvée.

9 – Itinéraire cyclable : convention d'autorisation de travaux et d'entretien :

Mr le Maire fait part du projet de convention établit entre le Département de la Vendée et la commune de Bouillé-Courdault ayant pour objet de permettre la réalisation des travaux par le Département sur des terrains appartenant à la commune et de définir les modalités d'entretien de cet itinéraire cyclable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-accepte la signature de cette convention.

Votants : 11
Exprimés : 8
Oui : 7
Non : 1
Abstentions : 3

10 – Indemnité de gardiennage de l'église :

Mr le maire donne lecture de la circulaire D.A.D/2 n° 38 du 4 février 1987 qui précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimés en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le pourcentage applicable pour 2007 est de 0.49 %. Ce qui porte le plafond indemnitaire à 460.85 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte, et à 116.19 euros pour un gardien ne résidant pas dans le commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser, à leur gré, des indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Mr le maire propose de reporter pour 2007 la somme de 160 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

11 – Choix des candélabres :

La commission Environnement présente les 2 modèles de candélabres qu'elle a retenus pour la rue de l'Autize et demande au conseil de se prononcer sur un de ces deux modèles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- choisi le modèle RAGNI lanterne Louisiane 730 ; coloris ton pierre.

12 – Divers :

* Contrat Marais Poitevin : lecture du courrier du Conseil Général.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général de la Vendée a décidé de voter une aide spécifique en faveur des communes du Marais Poitevin « **Le contrat de Marais Poitevin** ».

La commune sera en droit de percevoir une subvention d'un montant de 15 € l'hectare calculée au prorata de la surface totale du territoire sur des projets de développement durable.

* Présentation du projet voirie – sécurité des 2 bourgs.

Mr le Maire fait part des propositions de la Direction Départementale de l'Équipement concernant l'aménagement de sécurité à Courdault sur la RD 104 et à Bouillé sur la RD 24 ; Ronds points, îlots en résine, plateau surélevé....sont à l'étude.

Le conseil approuve cet avant projet.

* Présence d'une stagiaire de l'IREO de BRESSUIRE au secrétariat du 01/04 au 06/04/07
du 16/04 au 20/04/07 et du 09/05 au 16/05/07

* Mise en place du planning des élections présidentielles.

La secrétaire

Nathalie BARATON

Le Maire,

Stéphane GUILLON